



Saint-Denis, le

01 MARS 2012

Monsieur le Président
Sypral
68 Rue Marthe BACQUET
Cambaie
97460 Saint Paul

Dossier suivi par R. DURAND

☎ : 0262 30.85.91

Votre n° d'identification : 78946

à rappeler dans toutes vos correspondances

N/REF : N° 201206888/DEC/RD

OBJET : Dégravage de prise d'eau du Bras Piton et du Bras des Lianes (Bassin versant de la Rivière du Mat)

Monsieur le Président,

La Région Réunion est propriétaire de deux microcentrales hydro-électriques sur la Commune de Bras Panon. Ces microcentrales sont alimentées en eau par deux captages situés l'un sur le Bras Piton et l'autre sur le Bras des Lianes tout deux sur le bassin versant de la Rivière du Mat. Dans le cadre de l'entretien de ces captages, nous serons amenés dans les mois prochains à en faire réaliser le dégravage par des entreprises spécialisées. Ces opérations vont consister à prélever les graves qui se sont accumulées en amont des deux barrages et à les déposer à leur aval immédiat. Les crues qui suivront vont emporter ces matériaux.

Il est donc possible et même probable que dans les mois à venir les bassins situés en aval de ces prises d'eau voient leur bathymétrie modifiée par ces apports de matériaux.

Je vous remercie donc de bien vouloir informer vos adhérents et les usagers dont vous savez qu'ils pourraient pratiquer leur activité dans ces cours d'eau de cette possible modification de la profondeur des bassins pour prendre les précautions nécessaires.

L'entreprise en charge de la réalisation de ces travaux est la société ROCS : (M. Bois : Tél : 02 62 42 19 94 1Fax : 02 62 42 15 20). Elle sera en mesure de vous informer de la date exacte de la réalisation des travaux.

Vous remerciant par avance de diffuser cette information,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services
 Le Président


 Mohamed AHMED

Copie :

Artelia : AMO de la Région pour cette opération
 ROCS : entreprise de travaux pour cette opération